Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600941-20251216-D_2025_140-DE

Ville de Kervignac
MAIRIE - 56700 KERVIGNAC
Téléphone : 02-97-65-77-06
www.kervignac.com
mairie@kervignac.com

N° : D-2025-140

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Kervignac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Élodie LE FLOCH, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 9 décembre 2025.

Présents : Élodie LE FLOCH, Serge LE VAGUERESSE, Michèle LE ROMANCER, David DEMÉ, Christelle BRIZOUAL, Richard PALARIC, Gaëlle DESPRÉS, Yves THIEC, Nicole LAPLANCHE, Jean-Pierre JOUBIOUX, Yannick LE CALVÉ, Dominique GUEGUEN, Christophe MOREAU, Antony VALMALLE, Anthony GUEGAN, Estelle FLAMAND, Caroline COCOUAL, Alexandre SIMON, Pierre LE LÉANNEC, Annick KERAUDRAN-STEPHANT, Christophe PLUNIAN, Jean-Marc LE PALLEC, Catherine LE ROMANCER-LESTROHAN, Christelle ROBIC-GUILLEVIN, Sébastien SEGUIN.
Absents ayant donné pouvoir : Philippe COMBES pouvoir à Michèle LE ROMANCER, Jennifer RIO pouvoir à David DEMÉ, Florent LE GUELLENEC pouvoir à Yannick LE CALVÉ, Dominique ILLIEN pouvoir à Serge LE VAGUERESSE.
Absents : /

Dominique GUEGUEN a été désignée secrétaire de séance.

## Convention de gestion et d'entretien d'ouvrages d'art de rétablissement de voies communales avec l'État

*Rapporteur : Yves THIEC, 7ème Adjoint*

De nombreux ouvrages d'arts ont été rendus nécessaires dans le département du Morbihan pour rétablir les routes communales interrompues lors de la construction des routes nationales 24 et 165.
Depuis leur création, ces ouvrages d'arts, dits passages supérieurs, auraient dû faire l'objet de conventions particulières de gestion entre les collectivités et l'État.
Ces conventions permettent de définir les obligations respectives de l'État et du Propriétaire concernant les missions de surveillance, d'entretien, de réparation ou de reconstruction des ouvrages d'art de rétablissement franchissant le réseau routier national.

La commune de Kervignac est concernée par 3 ouvrages :
- Route de Mané-Braigno
- Pont Kerguellec
- Le Lobo

Le projet de convention de gestion et d'entretien d'ouvrages d'art de rétablissement de voies communales est joint en annexe.

Entendu l'exposé de Yves THIEC, 7ème Adjoint,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention ci-annexée de gestion et d'entretien d'ouvrages d'art de rétablissement de voies communales avec l'État ainsi que tout acte y afférent.

Pour copie conforme

Le Maire,
Élodie LE FLOCH